

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2022-17

ACHATS DIVERS D'EQUIPEMENTS DE MOTOCULTURE

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant qu'il convient de renouveler pour partie les équipements de motoculture ;
Considérant que la société Briquet propose des devis intéressant à ce titre :

Achat taille haie électrique avec lamier et déflecteur	932,89 €
Achat batterie complémentaire, harnais et perche	1 699,70 €
Achat rotofile avec batterie associée	1 242,00 €

DECIDE :

Article 1^{er} : De procéder aux achats indiqués ci-dessus auprès de la Société Briquet.

Condrieu, le 30 mars 2022

Le Maire,
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le :
Enregistré le : 30 MARS 2022
Publié le :
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

